



Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

Adrien FRANCOMME

a suivi avec succès le **MODULE 3 : LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS**

et obtenu le score suivant à l'évaluation : **99 %**

Fait le 16 septembre 2024

CNIL